

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2040

Approbation d'une tarification des prêts au Musée d'Art Contemporain

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2040 - APPROBATION D'UNE TARIFICATION DES PRETS AU
MUSEE D'ART CONTEMPORAIN (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les œuvres de la collection du Musée d'Art Contemporain sont exposées dans de nombreux contextes, le musée lui-même, mais aussi dans le cadre d'expositions organisées hors les murs. Elles sont également prêtées dans le monde entier, principalement en France et en Europe mais aussi en Asie, en Amérique (Nord et Sud).

La collection du musée d'art contemporain a été créée en 1984, date de la première acquisition. Elle compte à ce jour 1 266 œuvres de tous les médias aujourd'hui pratiqués par les artistes : dessin, gravure, vidéo et œuvres sonores, nouvelles technologies (électronique, informatique...).

Les œuvres acquises ou données sont réunies dans le cadre d'un projet muséographique qui privilégie la relation avec l'artiste et le moment de l'exposition. Elles présentent en conséquence des formes très variées de la plus petite, telle l'œuvre de George Maciunas, *New Flux Year* (Paper Version), 1966 de 1 cm², à l'une des plus monumentales de Robert Morris, *Labyrinth*, 1999 (installation, contreplaqué, structure à construire, son, vidéo, 1 200 m²).

Elles sont de dimensions, de volumes et de poids très variables et nécessitent des mises en œuvre spécifiques.

Parmi les 1 266 œuvres de la collection, 411 ont fait l'objet d'un prêt entre 2013 et 2015. De 2013 à 2015, la moyenne annuelle atteint 47,26 prêts.

Compte tenu de l'activité des prêts au musée d'art contemporain, de l'engagement de cette institution dans les échanges avec les musées, centres d'art et expositions du monde entier, il semble opportun de proposer une tarification des prêts qui tienne compte de leur importance pour la collection, de leur fragilité, de leur complexité (mise en œuvre) et de leur valeur d'assurance, ainsi que de l'éloignement géographique des organismes emprunteurs.

La mise en place de cette tarification correspond ainsi à une redevance pour service rendu, lié aux frais générés par l'activité de prêt pour le MAC.

La facturation des prêts s'ajoute aux conditions de prêt négociées avec l'emprunteur. Ces coûts très variables selon les œuvres et à chaque fois spécifiques ne peuvent eux-mêmes être facturés directement car ils sont assumés par l'emprunteur localement et varient d'un pays à l'autre.

Aussi, la tarification proposée concilie différents impératifs :

- tenir compte de l'extrême variété de la nature des œuvres (médiats, supports, dimensions, mises en œuvre, etc.) ainsi que des valeurs concernées ;
- permettre l'évolution de la politique des prêts par la modulation des critères.

Il est donc proposé un tarif de base multiplié par un coefficient multiplicateur résultant des critères d'importance, de fragilité, de mise en œuvre, de valeurs et de destination.

Selon la formule :

$\text{Tarif de base} \times ((A+B+C+D) \times E) = \text{Tarif de prêt facturé}$

CRITERES

(A) L'importance pour la collection est une hiérarchie des œuvres au sein de la collection, établie en fonction de critères d'audience, de qualité artistique, de reconnaissance dans l'histoire de l'art, etc. Cette catégorie est révisable en fonction de l'évolution des niveaux de reconnaissance de l'œuvre dans le cadre professionnel.

(B) La fragilité est relative à la nature des matériaux constitutifs ou aux procédés de réalisation de l'œuvre qui imposent des précautions particulières lors de la manipulation et de l'exposition. Ce critère est fixe mais peut exceptionnellement évoluer en fonction du vieillissement de l'œuvre qui peut la fragiliser.

(C) La mise en œuvre est relative à la nature plus ou moins complexe de l'œuvre, nécessitant ou non des interventions spécialisées, des modalités d'installation et de présentation des œuvres (l'accrochage d'une peinture est un cas simple, la mise en place d'un grand huit, œuvre de Cai Guo Qiang, est un cas compliqué, les deux existent dans la collection du Mac). Ce critère est fixe.

(D) La valeur d'assurance est régulièrement réévaluée en fonction des informations sur l'état du marché de l'art mondial. L'intégration de ce paramètre permet d'intégrer la dimension « marché » dans la gestion des prêts. Ce critère est évolutif.

Critères qualitatifs de l'œuvre prêtée	Coefficient additionnel
Importance pour la collection (A)	
Œuvre mineure	1
Œuvre normale	2
Œuvre majeure	3
Fragilité (B)	
Pas de fragilité	1
Fragilité normale	2
Grande fragilité	3
Mise en œuvre (C)	

Simple	1
Complexe	2
Complexe avec intervention du mac	3
Complexe avec électronique ou informatique ou dispositif mécanique	4
Valeur d'assurances (D)	
VA < 50 000 €	1
50 000 € < VA < 500 000 €	2
500 000 € < VA < 1 000 000 €	3
1 000 000 € < VA	4

(E) Le coefficient de destination permet de tenir compte de la différence de traitement en matière de douanes et de transports selon que l'œuvre est prêtée en France, au sein de l'Union européenne ou à l'extérieur et selon les continents. Il est proposé de mettre en place un coefficient 1 pour la Région RAA où les modalités de prêt sont plus simples à mettre en œuvre compte tenu des collaborations existantes entre structures régionales.

Destinations par aires géographiques (E)	Coefficient multiplicateur
Région RAA	1
France hors Région RAA	2
Union européenne	3
Hors Union Européenne	4

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Les modalités de tarification des prêts au Musée d'art contemporain sont approuvées.

2- Le tarif de base est fixé à 50 €.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN